

Séance du :

08/05/2021

Date de la convocation :

03/05/2021

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 35	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	9

L'an deux mille vingt et un et le huit mai à 10h30,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

**Présents** : MM. BAIN Chantal – BIGHETTI de FLOGNY Charles -CAMOIN Yves –GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine – LAUGIER Lucette - LUCAS Aurore et TROIN François

**Secrétaire de séance** : TROIN François

**Objet** : Désignation des représentants de la commune à l'Association des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var  
Modification de la délibération n° 2020\_27 du 23/05/2020

Le Maire informe le Conseil que suite à la démission de Monsieur Robert DURANDO et au décès de Monsieur Pierre AUE, il y a lieu de procéder au remplacement de ces conseillers municipaux aux différentes commissions, et notamment à l'Association des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var :

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,**

- Désigne, en tant que délégués de la commune de COMPS-sur-ARTUBY à l'association des Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var :
  - o Délégué titulaire : GRANDAZZI Sandrine- principalement sur la thématique Forêt (aménagement du territoire/Sécurité/valorisation et préservation des forêts publiques et privées)
  - o Délégué suppléant : LUCAS Aurore principalement sur la thématique Transition énergétique (habitat/bâtiments communaux/ urbanisme/ énergies renouvelables)
- Soumet la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du VAR.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 08 JUIN 2021

et publication le: 08 JUIN 2021

Le Maire

Le Maire  
A. BARALE

